

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025.12.78

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Occupation de la salle Aurore par les associations Lanceronnes dans le cadre de leurs réunions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2025.09.53 du 8 septembre 2025 fixant le coût horaire pour l'occupation régulière de la salle Aurore.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition des associations Lanceronnes la salle Aurore gratuitement pour la tenue de leurs réunions.

Il est précisé que la mise à disposition régulière de la salle à l'association « L'amicale des retraités » entre dans ce cadre.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de mettre à disposition des associations Lanceronnes la salle Aurore gratuitement pour la tenue de leurs réunions
- précise que la mise à disposition régulière de la salle à l'association « L'amicale des retraités » entre dans ce cadre

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

